

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	4 763 863
Diplomatie culturelle et d'influence	0	1 180 861
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	583 523
TOTAUX	0	6 528 247
SOLDE	-6 528 247	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, cet amendement procède à une minoration de 6 528 247 € des autorisations

d'engagement et des crédits de paiement de la mission « Action extérieure de l'État ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 4 763 863 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Action de la France en Europe et dans le monde » ;
- une minoration de 1 180 861 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Diplomatie culturelle et d'influence » ;
- une minoration de 583 523 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Français à l'étranger et affaires consulaires ».